

DEC162075INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Hurlin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans-LEO.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309 DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans et nommant Mme Raphaëlle Bellando directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Hurlin, professeur des universités à l'université d'Orléans, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 17 juin au 31 décembre 2016 en remplacement de Mme Raphaëlle Bellando démissionnaire.

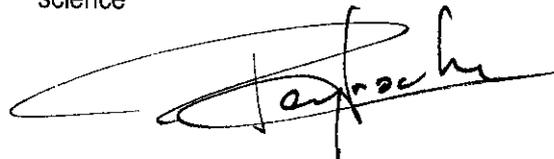
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

26 AOUT 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 98 40 00
F 01 44 98 53 90

DEC160823dr08

Décision portant nomination de Mme Maryline LE MEE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à Mme Maryline LE MEE le 08 octobre 2010 ainsi que le 25 septembre 2015 par CNRS Formation entreprises;

Vu l'avis favorable du CHSCT en date du 03 avril 2014

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Maryline LE MEE, Assistante-Ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25 septembre 2015.

Article 2 : Missions

Mme Maryline LE MEE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Maryline LE MEE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 juillet 2016

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC160824dr08

Décision portant nomination de Mme Stéphanie RETIF aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS44 intitulée « Transgènèse et archivage d'animaux modèles »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgènèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives non scellées et de sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivrée à Mme Stéphanie RETIF le 06 avril 2011 ainsi que les 14 et 17 mars 2016 par CNRS Formation entreprises;

Vu l'avis favorable du CHSCT en date du 03 avril 2014

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Stéphanie RETIF, Assistante-Ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17 mars 2016.

Article 2 : Missions

Mme Stéphanie RETIF exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie RETIF sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 juillet 2016

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC161539dr08

Décision portant nomination de M. Estéban LE MOING aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 09 décembre 2015 ;

Considérant que M. Estéban LE MOING a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS-DR07 du 23 mars au 13 avril 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Estéban LE MOING, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO à compter du 1^{er} mai 2016.

M. Estéban LE MOING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Estéban LE MOING est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 juillet 2016

Le directeur de l'unité
Bruno SCAILLET

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Ary BRUAND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC161678dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision n°DEC161291INSHS du 24 juin 2016 portant nomination de M. Benoit PIERRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 septembre 2008 ;

Considérant que M. Sébastien BUSSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » à compter du 1^{er} juillet 2016.

M. Sébastien BUSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien BUSSON, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 18 juillet 2016

Le directeur de l'unité
Benoist PIERRE

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR